



voire
**QUOTIENT
FAMILIAL ?**

Mode de calcul du Quotient Familial (QF)

Revenu imposable divisé par 12, puis divisé par le nombre de parts.

| Quotient Familial (Revenu imposable /12/nombre de parts) | Un enfant | ½ journée (sans repas) Vacances scolaires |
|---|-----------|---|
| 0 à 650€ | 8 €/jour | 4 € / 1/2 journée |
| 651€ à 1000€ | 12 €/jour | 6 € / 1/2 journée |
| 1001€ à 1500€ | 15 €/jour | 8 € / 1/2 journée |
| + de 1500€ | 17 €/jour | 10 € / 1/2 journée |

*La CAF de Bayonne
accompagne
financièrement
notre structure
(Prestation de Service,
CEJ,
Aides à l'investissement)*

- L'aide aux temps libres de la CAF (4€/jour) est déductible de ces tarifs pour les familles bénéficiaires (joindre le document ATL).
- Familles nombreuses : ½ tarif à partir du 3^{ème} enfant présent au C.L.S.H.

Pour les familles non domiciliées à Bassussarry et non scolarisés à Bassussarry, sous réserve de disponibilité de places, un supplément de 2€/jour (ou 1€/½ journée) sera appliqué aux tarifs ci-dessus.



Des objectifs éducatifs visant l'enfant dans son développement individuel et dans sa participation sociale.

Des axes pédagogiques majeurs :

L'espace temps libre doit être l'occasion d'une vie sociale avec d'autres enfants et adultes.

L'important n'est pas tellement l'activité mais surtout la façon dont les enfants la vivent.

Le jeu a une fonction d'apprentissage.

L'activité ludique sert de préparation à la vie. Elle aide à se construire physiquement, intellectuellement et socialement.

Centre de Loisirs - Allée de Bielle Nave – 64200 BASSUSSARRY

☎ 05.59.43.38.35

☎ 06.16.75.21.91

Site : www.bassussarry.fr

Mail : alsh@bassussarry.fr



Tous les jours de 14h à 18h30, **SEULEMENT** auprès de Olivier, David, Beñat ou Marie.

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Remplir la fiche sanitaire et le dossier familial
- Remplir le bulletin d'inscription pour la période concernée
- Paiement à l'inscription.

Une journée réservée = une journée payée

(Toute réservation non annulée avec au moins 48 heures d'avance ne pourra donner lieu à un remboursement ou à un avoir sauf sur présentation d'un certificat médical).

- **Aucune réservation ne pourra être enregistrée si le dossier est incomplet.**



Liste des pièces à fournir :

- Le dernier avis d'imposition ou de non imposition, **et/ou** la notification d'Aides aux Temps Libres CAF (si vous en bénéficiez)
- Une attestation d'assurance civile extrascolaire de votre enfant. (Sauf pour les enfants scolarisés à l'école de Bassussarry)
- La photocopie du carnet de santé à la page des vaccinations



IMPORTANT

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le C.L.S.H. communal de Bassussarry fonctionne à l'année, et ouvre ses portes les mercredis, les petites et grandes vacances scolaires.

Le Centre de Loisirs est fermé les samedis, dimanches et jours fériés ainsi que la dernière semaine d'Août et pendant les vacances de Noël.

- ✓ Un cahier doit être rempli par les parents pour toute arrivée et départ de l'enfant au centre de loisirs.

⚠ ATTENTION : Aucun enfant n'est autorisé à DESCENDRE tout seul le matin, n'y à monter seul directement au portail le soir (même exceptionnellement, même avec un mot des parents). Les parents doivent IMPERATIVEMENT signer le cahier à l'arrivée et au départ.

- ✓ Une procuration est nécessaire et obligatoire à toute personne autre que les parents venant récupérer les enfants.

Le Centre de Loisirs accueille en priorité les enfants domiciliés ou scolarisés à Bassussarry, âgés de 3 à 14 ans.

Bassussarry
Basusarri.fr

Le Centre de Loisirs accueille en priorité les enfants domiciliés ou scolarisés à Bassussarry.



LES HORAIRES

HORAIRES
D'OUVERTURE



De 7h30 à 18h30. Possibilité d'accueil à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas (voir tarifs au dos).

N.B : Possibilité d'accueil à la demi-journée avec repas, mais le tarif à la journée sera appliqué.

Déroulement d'une journée classique :

- De 7h30 à 9h30 et de 17h00 à 18h30 : accueil échelonné et temps libre organisé
- De 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 : activités.
- De 12h00 à 14h30 : repas et temps libre organisé.

Les enfants sont pris en charge par des animateurs et des éducateurs sportifs diplômés.

LES ACTIVITES

Le programme des activités mis en place par l'équipe d'animateurs, en référence aux projets éducatif et pédagogique du C.L.S.H. est affiché à la semaine.

